

DONNÉES NOUVELLES CONCERNANT LES PRAIRIES CULTIVÉES

JUSQU'A CE QUE SOIT RÉALISÉE L'ENQUÊTE DU SCEES (1) EN OCTOBRE 1982, LES SURFACES COUVERTES EN FRANCE PAR LA PRAIRIE ÉTAIENT LES PLUS MAL connues qui soient. Et pourtant, l'herbe, qu'elle soit naturelle ou cultivée, couvre plus de la moitié de la surface agricole utile de notre pays !

Ceux qui sélectionnent, produisent, vendent ou utilisent les semences fourragères s'intéressent particulièrement, celà va de soi, à la prairie cultivée, c'est-à-dire à celle qui estensemencée avec des espèces et des variétés de graminées et de légumineuses normalement choisies en connaissance de cause. Figurant, au sein de l'A.F.P.F., parmi les plus ardents demandeurs de la réalisation de cette enquête, ils attendaient impatientement de pouvoir en étudier les résultats.

Sans avoir la prétention de présenter ici un document complet qui comporterait tous les types de croisements de données susceptibles d'aboutir à des constatations intéressantes, nous avons voulu simplement extraire des tableaux d'inventaires et de certains tableaux croisés disponibles, un ensemble de données nouvelles améliorant très sensiblement la connaissance de la prairie cultivée.

* *
*

Traditionnellement, il était de règle de scinder les prairies cultivées en deux sous-ensembles : les prairies artificielles, composées exclusivement de légumineuses, et les prairies temporaires, composées soit de graminées pures, soit de graminées et de légumineuses associées ou mélangées.

Seules les prairies artificielles étaient à peu près bien connues, puisque les statistiques classiques les répertoriaient régulièrement selon les espèces de légumineuses utilisées : luzerne, trèfle violet, sainfoin et autres.

par R. Desroches,
P. Gayraud et
B. de Pontevis

(1) Service Central des Enquêtes et Études Statistiques du Ministère de l'Agriculture.

Les prairies temporaires par contre étaient recensées comme un tout, quelle que soit leur composition et leur durée, courte ou moyenne.

L'examen des résultats de l'enquête « Prairies 82 » nous a conduits à abandonner la présentation traditionnelle et à traiter conjointement des prairies artificielles et temporaires. C'est d'ailleurs pourquoi nous avons choisi, pour les désigner ensemble, le terme de « prairies cultivées ». (1)

Il faut préciser aussi que les prairies répertoriées en 1982 sous des rubriques précises relatives à leur composition sont celles dont la durée n'excède pas 5 ans. Pour celles qui ont entre 6 et 10 ans, c'est-à-dire de longue durée, une rubrique existe dans la classe des « surfaces toujours en herbe » au côté des prairies naturelles. Nous n'avons pu tenir compte ici de cette catégorie, faute de pouvoir l'analyser.

I. LES PRINCIPAUX TYPES DE PRAIRIES CULTIVÉES

La luzerne pure ou associée à une graminée

Pour la première fois, il nous est possible de comparer sur la carte de France la répartition de la luzerne pure à celle des associations de moyenne durée, dont la légumineuse est presque toujours la luzerne et la graminée le plus souvent le dactyle (cartes 1 et 2).

On se rend compte ainsi que les associations de ce type, qui couvrent 384 000 ha (pour 474 000 de luzerne pure), sont assez largement cultivées dans une zone beaucoup plus vaste que la luzerne pure. Si elles ne concernent pas la Champagne, où la luzerne est utilisée avant tout pour la déshydratation, par contre elles s'étendent dans les régions d'élevage jusqu'à la Bretagne (où la luzerne était fort peu cultivée), au Maine-et-Loire, au Nord du Massif Central où les surfaces en associations sont supérieures aux surfaces en luzerne pure.

Mais les deux zones d'élevage où les associations sont le plus souvent cultivées sont aussi des régions à luzerne pure : le Centre-Ouest (Poitou-Charentes) et le Sud-Ouest : Dordogne, Gers avec un record dans la région Midi-Pyrénées : 35 000 ha pour le seul département de l'Aveyron (qui compte aussi 27 000 ha de luzerne pure).

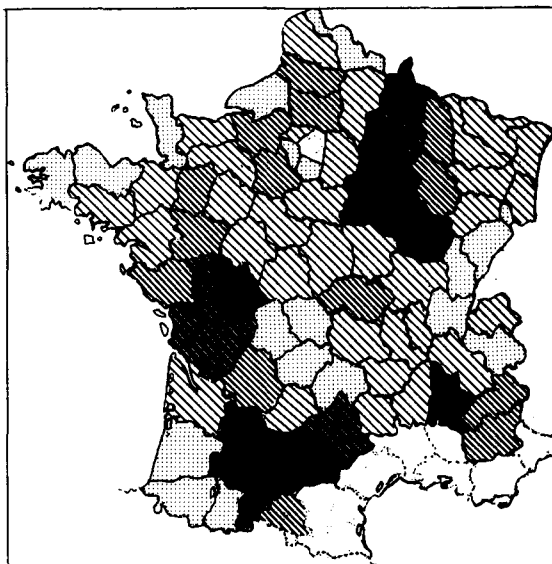
L'enquête « Prairie » permet donc de se rendre compte que la luzerne n'est pas aussi délaissée par les éleveurs que les statistiques classiques ne le laissaient craindre. Elle jouit aujourd'hui d'un regain d'intérêt au sein des associations simples, dont l'utilisation est plus large qu'on ne le pensait.

Le trèfle violet pur ou associé

L'intérêt porté au trèfle violet par les éleveurs ressort beaucoup moins de l'étude de la carte des cultures de trèfle violet pur, qui était déjà connue,

(1) Dès 1950, L. Der KHATCHADOURIAN avait proposé de regrouper l'ensemble sous le nom de « prairies temporaires ». L'usage n'a pas entériné l'extension de l'emploi de ce terme.

CARTE 1
LUZERNE PURE
 (Surface totale 473 962 ha)

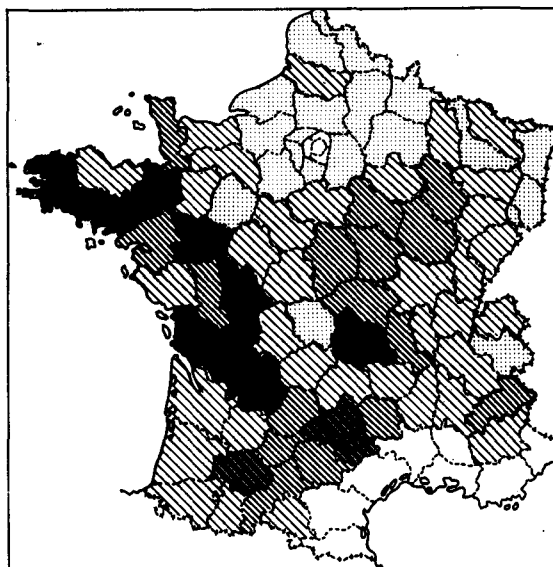


de 0 à 1 000 ha

de 1 000 à 5 000 ha

de 5 000 à 10 000 ha

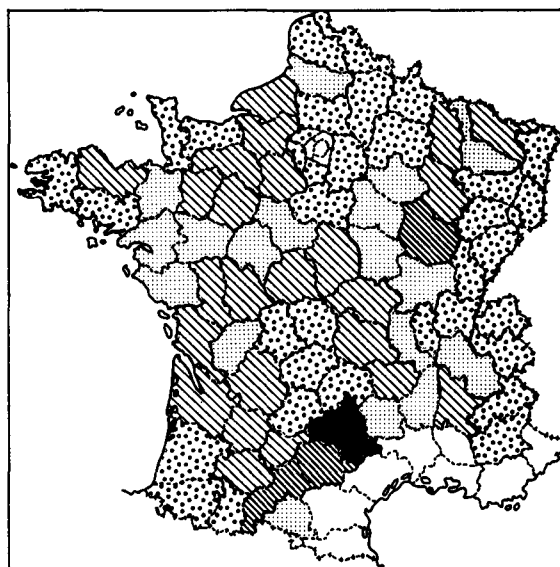
CARTE 2
ASSOCIATIONS (principalement luzerne-dactyle)
 (Surface totale 384 019 ha)



de 10 000 à 20 000 ha

plus de 20 000 ha

CARTE 3
TREFLE VIOLET PUR
 (Surface totale 72 326 ha)



de 0 à 500 ha

de 500 à 1 000 ha

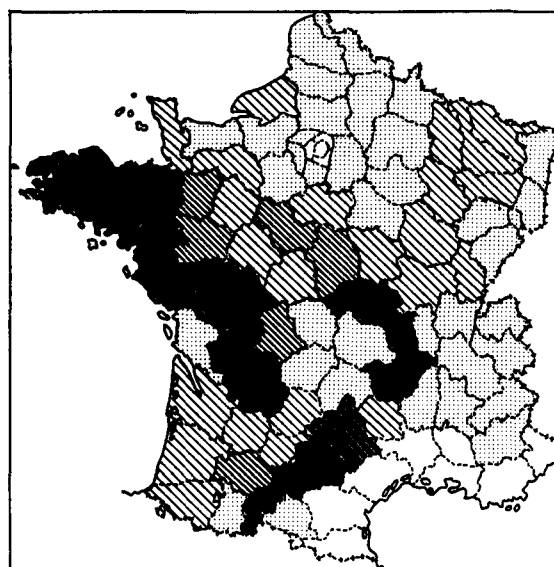
(carte 3)

de 1 000 à 2 500 ha

de 2 500 à 5 000 ha

(carte 4)

CARTE 4
TREFLE VIOLET - RAY-GRASS D'ITALIE
 (Surface totale 235 573 ha)



de 5 000 à 10 000 ha

plus de 10 000 ha

que de celle des associations trèfle violet-ray-grass d'Italie (cartes 3 et 4). En effet, les premières ne représentent plus que 72 000 ha alors que les secondes couvrent 235 000 ha.

Seuls deux départements comptent plus de 2 500 ha de trèfle violet pur : la Côte-d'Or et l'Aveyron, ce dernier dépassant 5 000 ha. Par contre, l'association trèfle violet - ray-grass d'Italie couvre plus de 2 500 ha dans 22 départements, et elle dépasse 10 000 ha dans 7 départements : l'Aveyron (près de 20 000 ha), les Deux-Sèvres, la Vendée et les 4 départements bretons. Les autres départements comptant des surfaces relativement importantes (de 2 500 à 10 000 ha) sont tous situés dans les Pays de Loire, le Poitou-Charentes, Midi-Pyrénées et sur le pourtour du Massif Central. On notera qu'en régions montagneuses : cœur du Massif Central, Vosges, Franche-Comté, Alpes et Pyrénées, le trèfle violet (pur ou associé) n'est pratiquement pas cultivé.

Les ray-grass d'Italie et hybride, purs ou associés

Parmi les prairies temporaires à base de graminées, les ray-grass d'Italie purs conservés 1 an ou plus, avec lesquels sont regroupés les ray-grass hybrides souvent conservés 2 ans et plus, sont cultivés sur 715 000 ha, ce qui représente 28 % du total de cette catégorie de prairies. Si l'on prend également les ray-grass d'Italie dérobés (133 000 ha) et ceux qui sont associés au trèfle violet, déjà comptabilisés dans le chapitre précédent, on arrive à un total de 1 084 000 ha concernés par les ray-grass d'Italie et hybride cultivés purs ou associés.

Si l'on fait abstraction des cultures dérobées, la durée moyenne des cultures de ray-grass d'Italie et hybride atteint près de 2 ans. Cette durée varie énormément selon les régions, comme en témoigne la figure 1 extraite de l'étude réalisée par F. SPINDLER et Mme F. BOUESSE (1).

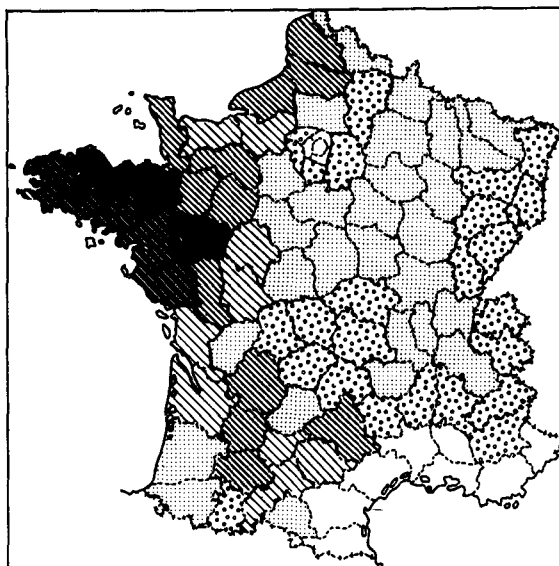
La répartition des cultures de ray-grass d'Italie pur fait l'objet de la carte 5. On ne peut qu'être frappé de la concentration de ces cultures dans l'Ouest, le Nord et le Sud-Ouest de la France. La Bretagne et les Pays de Loire totalisent à eux seuls 460 000 ha, soit 64 % de ces cultures. Si l'on comprend aisément que les zones montagneuses ou trop froides ne cultivent pratiquement pas cette espèce, faute de variétés suffisamment résistantes au froid, il reste un bon tiers de la France (Centre, Bourgogne, Sud-Est) où les ray-grass de courte et moyenne durée - et surtout le ray-grass hybride, plus résistant au froid que le ray-grass d'Italie - pourraient être plus largement utilisés. Le département de l'Aveyron, qui compte 12 000 ha de ces ray-grass, apporte la preuve que leur culture est possible dans ces zones de demi-montagne ou de plaines continentales.

Le ray-grass anglais pur ou associé au trèfle blanc

La culture du ray-grass anglais en tant que telle n'est vraiment pratiquée qu'en Bretagne et sur la frange Ouest des Pays de Loire et de la

132 (1) Les prairies en 1982 - Collections de statistique agricole. Étude N° 223 (septembre 1984) S.C.E.E.S., Ministère de l'Agriculture.

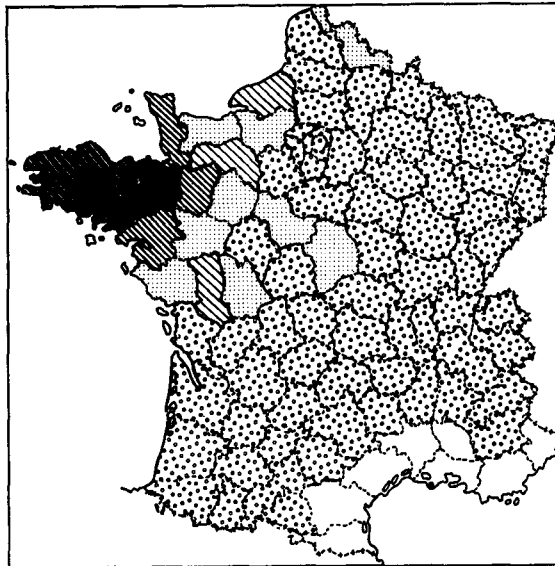
CARTE 5
RAY-GRASS D'ITALIE ET HYBRIDE PURS
 (Surface totale 715 582 ha)



de 0 à 1 000 ha
 de 1 000 à 4 000 ha

de 4 000 à 10 000 ha
 de 10 000 à 25 000 ha

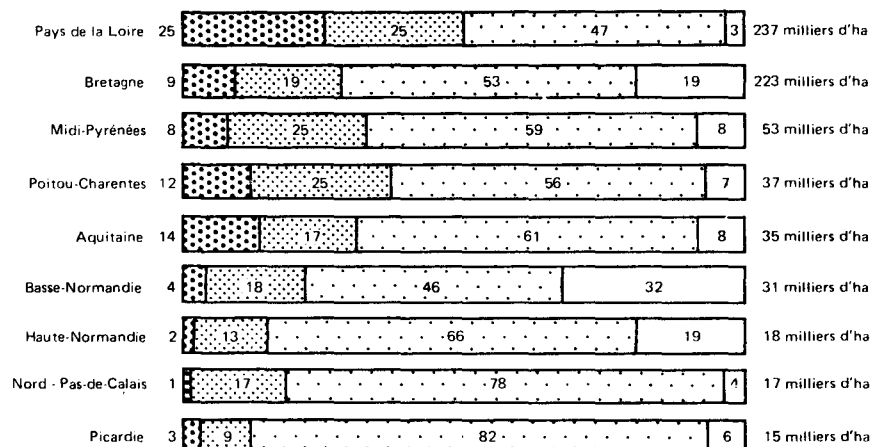
CARTE 6
RAY-GRASS ANGLAIS
 (Surface totale 299 919 ha)



de 25 000 à 50 000 ha
 de 50 000 à 105 000 ha

FIGURE 1

**RÉPARTITION DES SUPERFICIES EN RAY-GRASS D'ITALIE
 EXPLOITÉES EN 1982 SELON L'ANNÉE DE SEMIS
 (CULTURES DÉROBÉES OU SUCCESSIVES EXCLUES) EN %**



les prairies cultivées

Semé en 79 et avant Semé en 80 Semé en 81 Semé en 82

Basse-Normandie (voir la carte 6). Sur un total de 300 000 ha, les quatre départements bretons à eux seuls en comptent 204 000, soit 68 %.

Certes, le ray-grass anglais est utilisé dans bien d'autres régions, mais sous forme de mélanges dans lesquels la notion de variété, et même celle d'espèce, font rarement l'objet de l'attention de l'éleveur. Ces autres régions sont généralement celles où la production d'herbe n'a pas encore été intensifiée, comme le souligne par ailleurs F. SPINDLER.

Le ray-grass anglais est particulièrement bien adapté aux conditions de la Bretagne et de la Basse-Normandie, où le climat est doux et les précipitations relativement régulières. C'est pourquoi, dans la recherche de prairies de plus longue durée qui caractérise l'évolution actuelle des systèmes fourragers, ces régions ont adopté le ray-grass anglais de préférence à toute autre graminée pérenne. D'autres régions pourraient également développer l'emploi du ray-grass anglais pur ou associé au trèfle blanc, notamment la Haute-Normandie et le Nord, à l'image de ce qui s'est passé en Belgique et surtout aux Pays-Bas lorsque ces pays ont intensifié leurs productions fourragères.

Le dactyle, pur ou associé au trèfle blanc

Vingt départements cultivent plus de 1 000 ha de dactyle, pur ou associé au trèfle blanc. Ils sont situés au Sud et à l'Est de la Bretagne, dans les Pays de Loire, en Poitou-Charentes, dans le Sud-Ouest et sur le pourtour du Massif Central. Le département le plus gros utilisateur de cette graminée est celui des Pyrénées-Atlantiques, qui pourtant, pas plus que l'Aveyron et l'Ille-et-Vilaine qui le suivent dans l'ordre du classement, ne figure parmi les régions qui souffrent particulièrement de la sécheresse.

Il est vrai que dans les zones nettement plus sèches, le dactyle est alors plus fréquemment associé à la luzerne qu'au trèfle blanc, et on retrouve son emploi beaucoup plus généralisé sous cette forme dans la carte 2.

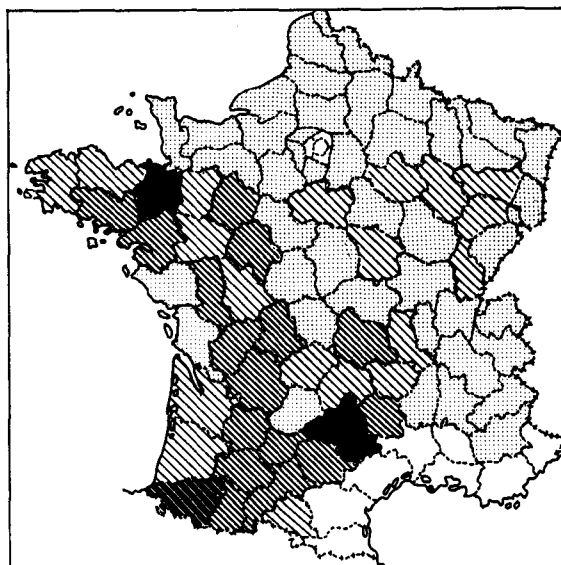
La féтуque élevée, pure ou associée au trèfle blanc

Il n'en est pas de même de la féтуque élevée qui est beaucoup plus utilisée pure ou avec du trèfle blanc qu'associée à la luzerne.

On la trouve en particulier (carte 8) dans les départements où sont mises en culture des terres hydromorphes, soit sur les bords de Loire (Maine-et-Loire), soit dans les Marais de l'Ouest (Vendée, Charente-Maritime), soit dans la Sologne Bourbonnaise (Allier), soit dans les Dombes (Ain) ou encore dans les départements du Sud-Ouest. Mais on peut la trouver aussi dans des zones sèches telles que le Poitou ou le Gers. Dans le Nord de la Bretagne (Côtes-du-Nord), elle est la plante qui valorise le mieux les abondants lisiers des élevages avicoles et porcins.

Très peu cultivée en Normandie, la féтуque élevée n'a pas encore atteint le quart Nord-Est de la France, pas plus que le Sud-Est où pourtant des variétés méditerranéennes se sont révélées bien adaptées. Mais ces régions de la moitié Est de la France n'ont pas encore abordé, nous l'avons vu à propos des autres types de prairies, la phase active de culture de l'herbe.

CARTE 7
DACTYLE
(Surface totale 60 700 ha)

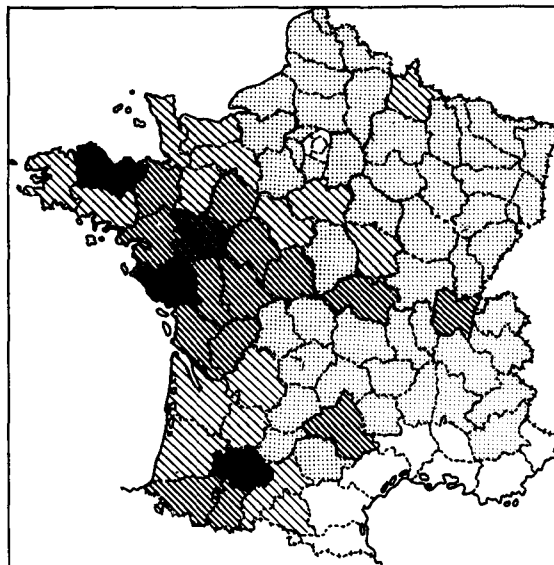


de 0 à 500 ha

de 500 à 1 000 ha

de 1 000 à 2 500 ha

CARTE 8
FÉTUQUE ÉLEVÉE
(Surface totale 54 289 ha)



de 2 500 à 5 000 ha

plus de 5 000 ha

Les mélanges

Les mélanges comportant plusieurs graminées et une ou plusieurs légumineuses sont utilisés sur 896 000 ha, soit 31 % des superficies en prairies temporaires. C'est surtout dans une douzaine de départements du Centre et du Centre-Est, allant de la Vienne à l'Ain et de la Nièvre à l'Aveyron, que cette ancienne pratique s'est perpétuée. Les secteurs de races à viande : Limousin et Charolais-Nivernais, sont entièrement restés acquis à ces formules traditionnelles et le record est détenu par la Creuse, la Haute-Vienne et l'Allier, avec 98, 91 et 89 % des prairies temporaires semées à l'aide de mélanges. Il s'agit de régions où les apports d'azote sur l'herbe sont extrêmement modestes, et où les systèmes de pâturage rationnels (pâturage tournant, pâturage rationné) sont pratiquement inconnus. Elles figurent enfin - et ceci est lié à cela - parmi les régions où les chargements à l'hectare sont les plus faibles.

Des mélanges sont utilisés également dans des régions plus intensives, telles que la Bretagne et les Pays de Loire. Il s'agit souvent de mélanges à base de variétés nommées, préconisés par des organismes techniques, et auxquels sont appliqués les mêmes systèmes d'exploitation et la même fertilisation qu'aux espèces pures. Les surfaces occupées par les mélanges dans l'ensemble des prairies temporaires représentent 16 % en Bretagne et 15 % dans les Pays de Loire.

II. LES PRAIRIES SEMÉES EN 1982

L'enquête « Prairies » a permis de dresser un état très précis des surfaces semées en 1982 dans les différents types de prairies.

En rapprochant ces surfaces de celles de prairies en place répertoriées dans les différentes catégories, telles que nous les avons rapportées dans la 1^{re} partie, on peut se faire une idée du taux de renouvellement de chacun de ces types de prairies, et ceci dans les différentes régions.

Il convient évidemment d'être prudent dans les conclusions : l'effet de l'année peut jouer, qui fut plus ou moins favorable aux semis selon les régions. Mais il apparaît qu'en gros, l'année 1982 a été une année plutôt favorable, tant au printemps qu'à l'automne, si l'on en juge par les quantités de semences commercialisées dans les différentes espèces (1). Il s'agit donc d'une année où les intentions des agriculteurs ont pu être concrétisées dans les faits.

Le taux de renouvellement peut se trouver également faussé lorsqu'une espèce est en voie de désaffection, ou au contraire en pleine expansion. La

TABLEAU I
ESTIMATION DU TAUX DE RENOUVELLEMENT
DES DIFFÉRENTS TYPES DE PRAIRIES CULTIVÉES

	Surfaces en place en 1982 (1)		Surfaces semées en 1982		Taux de renouvellement %
	hectares	% Total	hectares	% Total	
Luzerne	473 962	14	113 243	11	24
Trèfle violet	72 326	2	31 460	3	43
Autres légum. pures	22 408	1	6 865	1	31
Mélanges de légum.	66 118	2	13 559	1	21
R.G. d'Italie	715 582	21	368 409	37	51
R.G.I. - T.V.	235 573	7	98 631	10	42
Dactyle	60 700	2	9 738	1	16
Fétuque élevée	54 289	2	9 829	1	18
R.G. anglais	299 919	9	64 110	6	21*
Autres gr. pures	47 336	1	12 901	1	27
Associations	324 019	12	91 757	9	24
Mélanges	896 606	27	186 916	19	21
TOTAL	3 328 838	100	1 007 418	100	30

* Ce chiffre doit être considéré avec réserve, vu la progression de la culture de cette espèce pure ou associée au trèfle blanc.

(1) Seules sont comptabilisées ici les prairies de moins de 5 ans, celles de 5 à 10 ans étant comptées dans la S.T.H.

TABLEAU II
TAUX DE RENOUVELLEMENT DES PRINCIPAUX TYPES
DE PRAIRIES CULTIVÉES SELON LES RÉGIONS

RÉGIONS	Luz.	Asso.	T.V.	R.G.I. - T.V.	R.G.I.	R.G.A.	Dact.	Fét.	Mél.
Alsace	18	(19)	(46)	36	(99)	(83)	(10)	(24)	15
Aquitaine	15	13	22	36	58	7	23	15	14
Auvergne	20	17	52	36	62	(70)	15	31	21
Bourgogne	27	26	44	70	64	(15)	14	16	22
Bretagne	23	18	52	33	47	21	8	6	22
Centre	29	26	62	56	59	30	8	23	23
Champagne	39	28	55	55	42	(50)	12	23	50
Franche-Comté	22	22	51	52	75	29	22	(*)	24
Ile-de-France	32	(70)	(20)	(7)	(45)	(9)	(0)	(15)	(**)
Languedoc	19	27	(54)	58	(51)	(14)	44	(13)	23
Limousin	(9)	25	(34)	56	71	(38)	37	(38)	19
Lorraine	23	40	34	49	38	19	38	(*)	28
Midi-Pyrénées	20	24	43	43	58	13	10	12	20
Nord	11	(48)	(17)	(39)	45	38	(0)	(24)	9
Basse-Normandie	10	14	53	99	54	18	(23)	43	26
Haute-Normandie	23	45	37	18	44	16	(0)	(11)	17
Pays-de-Loire	24	34	33	43	51	24	13	17	22
Picardie	25	12	(38)	72	62	(44)	(6)	(41)	36
Provence-Alpes- Côte d'Azur	19	16	(41)	(14)	(56)	(83)	(1)	(0)	14
Poitou-Charentes	21	26	31	29	66	28	18	20	18
Rhône-Alpes	21	29	54	61	45	(37)	18	13	22
France	24	24	43	42	51	21	16	18	21

Chiffres entre parenthèses : moins de 1 000 ha en place en 1982.

(*) Chiffre non significatif du fait d'un développement récent dans cette région.

(**) Chiffre non significatif.

première hypothèse ne semble s'appliquer globalement, en 1982, à aucune espèce. Par contre, la seconde peut avoir joué sur les surfaces semées en ray-grass anglais, en nette progression.

Ces réserves étant faites, les estimations du taux de renouvellement des différents types de prairies cultivées sont rassemblées dans le tableau I. La ventilation de ces taux par région est détaillée dans le tableau II pour les principaux types analysés dans le chapitre précédent, et qui sont repris ci-après.

Luzerne pure et luzerne associée

113 000 ha de luzerne pure ont été semés en 1982, ce qui représente 24 % des surfaces en place. On peut en conclure que les luzernières sont conservées 4 ans en moyenne en France. Parmi les régions qui cultivent cette espèce de façon significative, celle qui renouvelle le plus souvent ses luzernes est la Champagne, avec un taux de 39 % (soit une durée moyenne de 2 ans 1/2), ce qui est dû au fait que la quasi totalité de ces surfaces, incluses dans les assolements céréaliers, sont destinées à la déshydratation

industrielle. Les régions où les luzernes sont conservées le plus longtemps sont l'Aquitaine (15 %), puis le Languedoc et la Provence (19 %) soit pour ces régions des durées moyennes de 7 et 5 ans. Le Poitou-Charentes les renouvelle aussi tous les 5 ans (taux de 21 %).

Lorsque la luzerne est associée à une graminée, le taux moyen de renouvellement est de 24 %, soit exactement le même que celui de la luzerne pure.

Trèfle violet pur et associé

La prairie de trèfle violet, plante considérée généralement comme bisannuelle, est de fait conservée un peu plus de 2 ans en moyenne puisque son taux de renouvellement fut en 1982 de 43 %. C'est dans la région du Centre qu'elle est renouvelée le plus souvent (62 %) et en Aquitaine qu'elle l'est le moins souvent (22 %), la région forte utilisatrice de Midi-Pyrénées étant intermédiaire (43 %). Le Poitou-Charentes a un taux de renouvellement au-dessous de la moyenne (31 %) : les trèfles y sont donc gardés pendant 3 ans.

Associé au ray-grass d'Italie, le trèfle violet est conservé aussi longtemps en moyenne que lorsqu'il est pur (taux de 42 %). Ceci est vrai à peu près partout, sauf en Bretagne où il dure alors 3 ans au lieu de 2 (ce qui est peut-être dû à l'expansion du ray-grass hybride) et en Lorraine où c'est l'inverse. En Basse-Normandie, la surface semée en 1982 avec l'association trèfle violet - ray-grass d'Italie a été équivalente à celle qui était en place (3 500 ha dans les deux cas), mais ceci peut tenir à une extension locale et rapide de l'emploi de ce type d'association.

Ray-grass d'Italie et hybride

368 400 ha de ray-grass d'Italie et hybride purs ont été semés en 1982 pour durer 1 an et plus (donc sans compter les ray-grass dérobés). Ceci représente presque exactement la moitié des surfaces en place cette année-là, d'où la durée moyenne de 2 ans dont il a été fait état plus haut.

D'une région à l'autre (si l'on exclut celles où le ray-grass d'Italie est très peu utilisé), le taux de renouvellement varie de 44 % (Haute-Normandie) à 66 % (Poitou-Charentes). Les deux grandes régions utilisatrices : Bretagne (47 %) et Pays de Loire (51 %) se situent très près de la moyenne nationale (51 %).

On voit, par comparaison avec ce qui a été dit au chapitre précédent, que ces ray-grass sont gardés un peu moins longtemps lorsqu'ils sont cultivés purs que lorsqu'ils sont associés au trèfle violet, mais ceci est peut-être dû à une utilisation plus fréquente du ray-grass hybride dans l'association.

Ray-grass anglais

La surface semée en ray-grass anglais en 1982 a été de 64 000 ha, pour 300 000 ha en place. Le « taux de remplacement » théorique de 21 % devrait signifier que les prairies de cette espèce sont conservées 5 ans en

moyenne, mais on peut se demander s'il ne s'agit pas, pour l'instant, d'une addition de surfaces plutôt que d'un renouvellement. En effet, les ray-grass anglais sont généralement établis dans des sols et climats favorables, pour durer longtemps.

Basse-Normandie (18 %) et Pays de Loire (24 %) encadrent la moyenne nationale de 21 %, qui est aussi celle de la Bretagne.

Dactyle et fétuque élevée

En 1982, les deux autres graminées pérennes ont été semées pures ou associées au trèfle blanc sur environ 10 000 ha chacune, ce qui représente des taux de remplacement de 16 % pour le dactyle et de 18 % pour la fétuque. Comme l'emploi de ces espèces est relativement stable d'une année à l'autre, on peut en conclure qu'elles sont conservées en moyenne de 6 à 7 ans.

C'est en Bretagne que leur durée est la plus longue : 12 ans pour le dactyle (la fétuque étant en nette régression dans cette région, donc son taux de remplacement sans réelle signification), puis en Midi-Pyrénées : 10 ans pour le dactyle, 8 ans pour la fétuque. Leur renouvellement est plus fréquent en Pays de Loire (respectivement 8 ans et 6 ans), et en Aquitaine (4 ans 1/2 et 7 ans).

Le fait que le dactyle soit associé à la luzerne entraîne un renouvellement plus rapide des surfaces, de 24 % par an (voir le chapitre luzerne) au lieu de 16 %.

Les mélanges

Les prairies semées avec des mélanges ont un taux de remplacement moyen de 21 %. En Bretagne, ce taux atteint 25 %, ce qui montre que dans cette région, les prairies de mélanges sont retournées tous les 4 ans au lieu de tous les 5 ans en moyenne en France. Dans le Limousin et dans l'Allier, régions où les mélanges sont le plus utilisés, le taux est de 19 %, soit assez proche de la moyenne, alors qu'en Aquitaine il tombe à 14 %.

III. ORIGINE DES SEMENCES ET CONNAISSANCE DES VARIÉTÉS

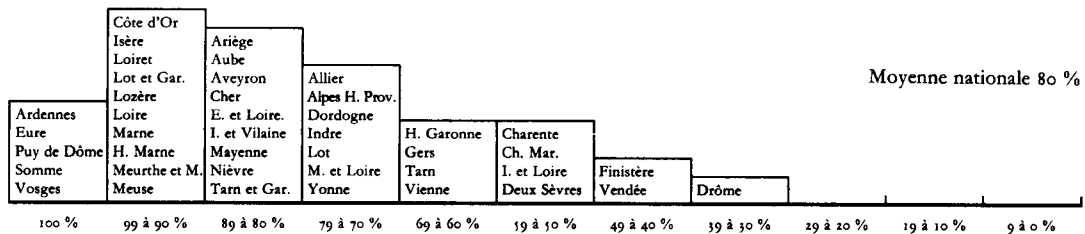
1. Origine des semences

Pour chaque type de prairie, les éleveurs enquêtés ont déclaré si les semences qu'ils avaient utilisées avaient été achetées dans le commerce ou non.

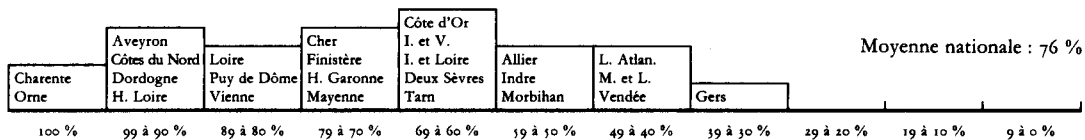
Dans le premier cas, il s'agissait normalement de semences certifiées, seules autorisées à la vente en France pour les espèces prairiales. Dans le

FIGURE 2
TAUX D'UTILISATION DE SEMENCES
ACHETÉES DANS LE COMMERCE POUR LA LUZERNE,
LE TRÈFLE VIOLET ET LE RAY-GRASS D'ITALIE (1)

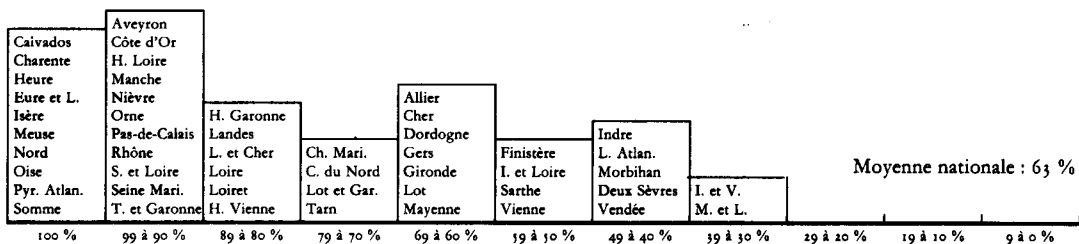
LUZERNE (42 départements dans lesquels plus de 1 000 ha ont été semés en 1982)



TRÈFLE VIOLET (25 départements dans lesquels plus de 1 000 ha ont été semés en 1982)



RAY-GRASS D'ITALIE (49 départements dans lesquels plus de 1 000 ha ont été semés en 1982)



(1) Pour chacune de ces espèces, la moitié des surfaces cultivées en association a été ajoutée aux surfaces en culture pure.

second cas, il ne pouvait s'agir que de semences ou bien produites sur leur propre ferme, ou bien achetées à d'autres agriculteurs.

Les semences « non achetées dans le commerce », encore appelées « graines produites à la ferme » ou « graines foraines » (dans la mesure où elles sont parfois vendues illégalement sur les foires et marchés) sont quantités négligeables dans les espèces de graminées pérennes : ray-grass anglais, dactyle et fétuque élevée. Par contre, le ray-grass d'Italie et les deux légumineuses, luzerne et trèfle violet, dont la production en France est plus ancienne que la production sous contrat de semences certifiées, font encore l'objet d'un certain auto-approvisionnement dans les quelques régions où cette production était traditionnelle.

Si l'on ne retient que les 42 départements qui ont semé plus de 1 000 ha de luzerne pure ou associée en 1982, le taux d'utilisation de

semences achetées dans le commerce varie de 100 % dans les Ardennes, la Somme, l'Eure, le Puy-de-Dôme et les Vosges à moins de 40 % dans la Drôme (figure 2).

Pour le trèfle violet, nous avons également retenu les 25 départements ayant semé plus de 1 000 ha de cette espèce, pure ou associée au ray-grass d'Italie, en 1982. L'éventail du taux d'utilisation de semences achetées va de 100 % dans la Charente et l'Orne à moins de 40 % dans le Gers.

Enfin, parmi les 49 départements qui ont utilisé le ray-grass d'Italie sur la base de plus de 1 000 ha semés en 1982, pur ou associé au trèfle violet, plus de la moitié d'entre eux comptent au moins 80 % de semences achetées dans le commerce. A l'inverse, six départements de Bretagne et des Pays de Loire utilisent plus de 50 % de « graines foraines ». Ceci paraît paradoxal quand on sait que ces régions cherchent à intensifier au maximum. L'utilisation de graines « foraines » par les éleveurs entraîne une productivité moindre à dose d'engrais équivalente, un salissement rapide des terres, ainsi qu'un risque de mauvaise levée.

L'utilisation de semences certifiées permet d'assurer à l'éleveur une sécurité dans la qualité des semences (pureté, germination), ainsi que d'accéder au progrès génétique pour un coût modique. Dans le cas des semences fourragères, celui-ci est estimé à environ 0,20 % du coût total des consommations intermédiaires de la production animale.

Les trois histogrammes de la figure 2 classent les départements où les espèces considérées sont cultivées de façon significative en fonction du taux d'utilisation de semences achetées dans le commerce.

2. Connaissance des variétés utilisées

Toujours à propos de chaque prairie enquêtée, les éleveurs ont indiqué s'ils connaissaient ou non pour chacune d'elle les variétés qu'ils avaient utilisées lors du semis.

Les réponses sont très différentes selon les espèces et selon les régions. Elles sont présentées sous forme d'histogrammes regroupant, pour les types de prairies les plus importants, les départements par classes allant de 10 en 10 %. Seuls ont été retenus pour la luzerne, le trèfle violet et le ray-grass d'Italie, les départements ayant semé un minimum de 1 000 ha de prairies du type considéré (en ajoutant aux luzerne et trèfle violet purs la moitié des surfaces des associations dans lesquelles entrent ces légumineuses). Pour les mélanges par contre, le minimum a été relevé à 2 000 ha.

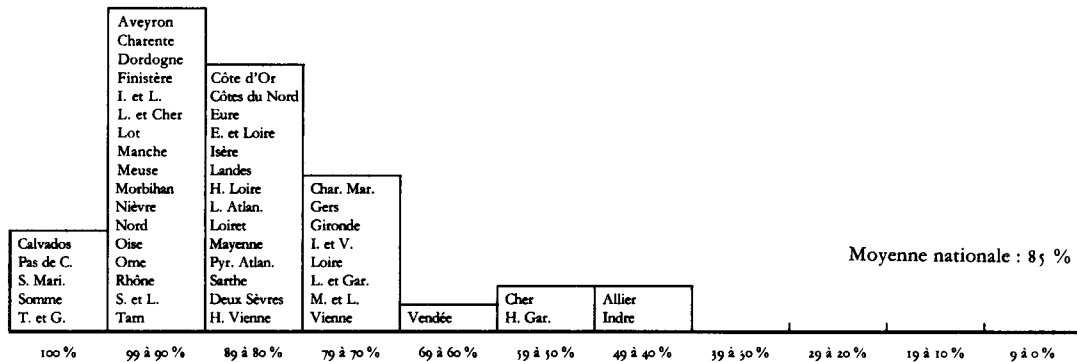
Variétés de luzerne

En moyenne pour l'ensemble de la France, 82 % des agriculteurs qui sèment de la luzerne savent de quelle variété il s'agit.

Sur les 42 départements où la luzerne et les associations à base de luzerne sont cultivées sur plus de 1 000 ha, 26 sont caractérisés par une bonne connaissance des agriculteurs sur les variétés qu'ils emploient : plus de 80 % des surfaces sont semées avec des variétés connues. L'ensemble des départements de la région Champagne-Ardenne se trouvent dans cette

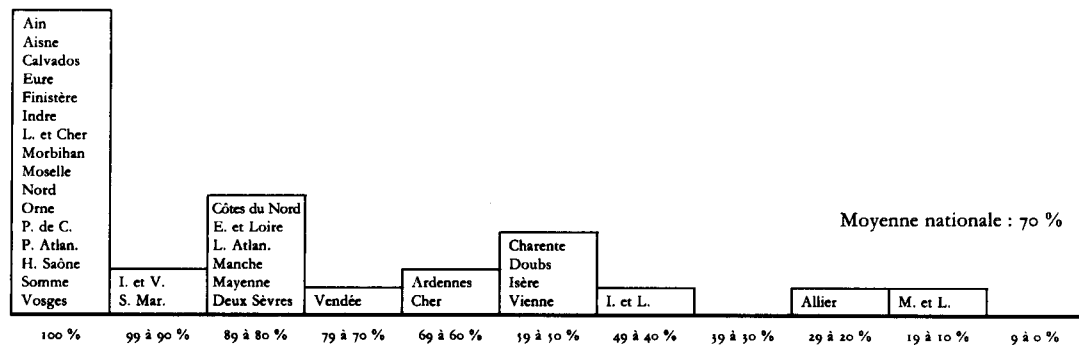
FIGURE 3
TAUX DE CONNAISSANCE DES VARIÉTÉS

RAY-GRASS D'ITALIE (49 départements dans lesquels plus de 1 000 ha ont été semés en 1982) (1)

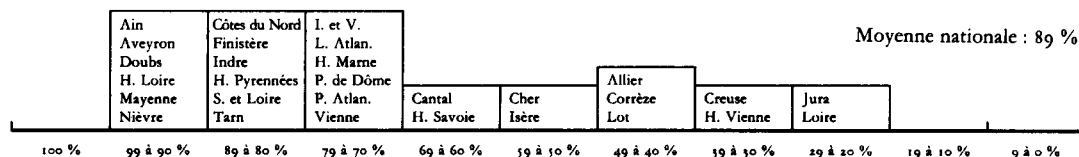


(1) Pour chacune de ces espèces, la moitié des surfaces cultivés en associations a été ajoutés aux surfaces en culture pure.

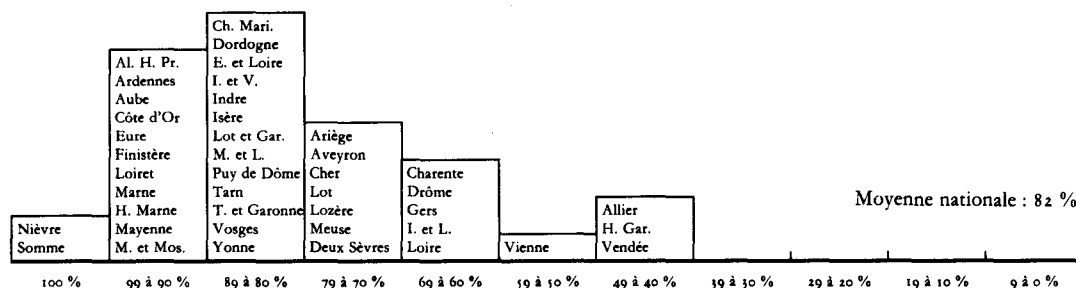
RAY-GRASS ANGLAIS (35 départements dans lesquels plus de 1 000 ha ont été semés en 1982)



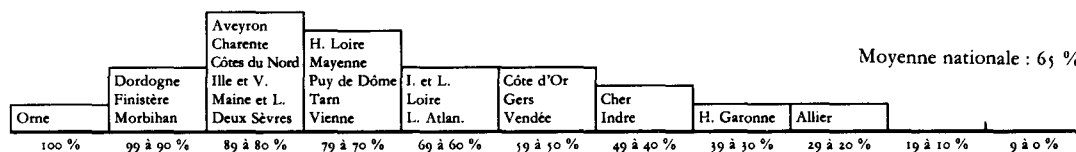
MÉLANGES (29 départements dans lesquels plus de 2 000 ha ont été semés en 1982)



LUZERNE (42 départements dans lesquels plus de 1 000 ha ont été semés en 1982) (1)



TRÈFLE VIOLET (25 départements dans lesquels plus de 1 000 ha ont été semés en 1982) (1)



(1) Ces surfaces comprennent la légumineuse pure et la moitié des associations de cette légumineuse avec une graminée.

catégorie et la moyenne pour cette région s'élève à 98 %. A l'inverse, les départements où cette connaissance est la moins bonne sont situés dans le Centre-Ouest (Vendée, Vienne), le Centre (Allier) et le Sud-Ouest (Haute-Garonne) où moins de 50 % des surfaces bénéficient d'une telle attention.

Variétés de trèfle violet

Le trèfle violet est l'espèce la plus mal connue : seulement 65 % des surfaces sont semées avec des variétés connues des éleveurs.

Les départements où sont cultivés sur plus de 1 000 ha le trèfle violet pur et les associations ray-grass d'Italie-trèfle violet sont au nombre de 25. Dans onze d'entre eux, parmi lesquels figurent les 4 départements bretons, les variétés sont connues à plus de 80 %. A moins de 50 %, on trouve le Cher et l'Indre, puis la Haute-Garonne et enfin l'Allier (moins de 30 %).

Variétés de ray-grass d'Italie

La moyenne nationale de connaissance des variétés de ray-grass d'Italie est de 85 %.

des surfaces semées : la Vendée, le Cher, la Haute-Garonne et surtout l'Allier et l'Indre (moins de 50 %). Dans 36 départements, les variétés sont connues à plus de 80 %.

Ce sont surtout les régions de Normandie, du Nord-Picardie et du Nord-Est, descendant jusqu'en Bourgogne et en Auvergne, où la notion de variété a le mieux pénétré. Mais ce ne sont pas les régions qui utilisent le plus cette espèce. La région des Pays de Loire, où le ray-grass d'Italie est le plus cultivé, est aussi celle où l'on trouve encore 22 % des agriculteurs qui ne connaissent pas les variétés qu'ils emploient. Il est vrai que c'est aussi la région où l'on produit le plus de semences foraines.

Variétés de graminées pérennes

La zone d'utilisation actuelle du ray-grass anglais étant fortement concentrée autour de la Bretagne, seuls sont intéressants les taux de connaissance des variétés dans les 3 régions de Bretagne (92 %), Basse Normandie (92 %) et Pays de Loire (78 %). La moyenne pour la France entière est de 89 %.

Les deux autres graminées pérennes utilisées pures ou associées au trèfle blanc, dactyle et fétuque élevée, sont également bien connues au plan variétal par leurs utilisateurs. Si l'on ne retient que les départements qui comptent au moins 1 000 ha de chacune de ces espèces, on aboutit aux chiffres de 95 % de variétés connues pour le dactyle et 89 % pour la fétuque élevée. C'est en Bretagne, Limousin, Poitou-Charentes et Pays de Loire que l'on trouve les taux les plus faibles.

D'une façon générale, les graminées pérennes bénéficient donc, lorsqu'elles sont cultivées pures ou associées au trèfle blanc, d'une assez grande attention des éleveurs quant au choix des variétés.

Associations et mélanges

Les graminées pérennes associées à la luzerne sont sensiblement moins bien connues que dans le cas précédent : les éleveurs peuvent dire dans 80 % des cas en moyenne le nom des variétés qu'ils ont semées lorsqu'elles sont associées au lieu de 90 % lorsqu'elles sont pures.

Mais c'est lorsqu'il s'agit de mélanges comportant plusieurs graminées que le pourcentage de connaissance des variétés est le plus bas : 70 %. Il tombe à 58 % en Auvergne et à 33 % en Limousin.

La notion de variété ne peut être valorisée à travers la pratique du mélange, surtout lorsque ceux-ci sont vendus sous des noms de fantaisie qui prennent le pas, aux yeux des éleveurs, sur les noms des variétés contenues dans les sacs. Les mélanges à propos desquels les éleveurs peuvent citer les noms des variétés sont certainement ceux qu'ils font eux-mêmes à partir de semences qu'ils achètent pures, donc sous appellation variétale, ou ceux qui leur sont préconisés par des organismes techniques.

TABLEAU III
CONNAISSANCE DES VARIÉTÉS SELON LES TYPES
DE PRAIRIES ET LES RÉGIONS
(en % des surfaces semées en 1982 dans chaque catégorie)

RÉGIONS	Luz.	Asso.	T.V.	R.G.I. - T.V.	R.G.I.	R.G.A.	Dact.	Fét. élevée	Mél.	Moy.
Alsace	(96)	(40)	(100)	(92)	(98)	(80)	(100)	(89)	(68)	85
Aquitaine	84	89	63	91	83	100	88	96	80	86
Auvergne	48	83	60	52	95	29	90	100	58	68
Bourgogne	92	91	59	90	96	100	100	100	87	91
Bretagne	(100)	87	87	90	88	92	79	69	82	86
Centre	83	83	53	62	87	74	100	95	82	80
Champagne	98	86	72	82	97	82	100	92	72	87
Franche-Comté	(83)	62	(94)	77	93	72	89	100	64	82
Ile-de-France	89	(100)	(25)	(100)	(82)	(100)	-	(100)	(81)	85
Languedoc	63	76	(71)	(56)	(89)	(33)	35	(100)	62	65
Limousin	(86)	66	(71)	70	89	(100)	95	83	33	77
Lorraine	87	86	74	92	98	98	100	100	73	90
Midi-Pyrénées	70	79	59	81	86	94	96	90	80	82
Nord	(90)	(100)	(100)	(100)	99	100	-	100	(87)	97
Basse-Normandie	(100)	98	(100)	100	98	92	-	100	90	97
Haute-Normandie	94	(98)	(82)	(84)	97	96	-	(100)	(79)	91
Pays-de-Loire	75	74	54	69	78	78	94	88	84	77
Picardie	100	(95)	(100)	(97)	(100)	100	(100)	100	74	96
Provence-Alpes- Côte d'Azur	89	63	(58)	(100)	(100)	99	(100)	(100)	(62)	86
Poitou-Charentes	68	74	96	79	82	73	66	84	78	78
Rhône-Alpes	65	81	49	79	89	75	100	100	65	78
France	82	80	65	79	85	89	86	92	70	81

Chiffres entre parenthèses : moins de 1 000 ha en place en 1982.
(Dactyle - Fétuque élevée et Ray-grass anglais : moins de 100 ha).

Conclusion

La notion de variété chez les graminées et légumineuses fourragères a fait de grands progrès en France depuis une quinzaine d'années. L'herbe accède au statut de culture à part entière, et cette culture bénéficie aujourd'hui des progrès de la sélection tout autant que les céréales et autres cultures annuelles. Il était important de savoir quelle était la réaction de l'ensemble des éleveurs, et non plus seulement de ceux qui sont en contact avec les techniciens. Cette réaction est très positive, comme le montre le tableau III où sont croisés les pourcentages de connaissance des variétés par types de prairies (colonnes) et par région (lignes). Selon les régions, ces pourcentages vont de 65 % (Languedoc) à 96 ou 97 % (Basse Normandie, Nord et Picardie). Le taux moyen pour la France est de 81 %.

IV. PRÉCÉDENTS CULTURAUX

Les différents précédents culturels possibles ont été répertoriés, et ceci pour chacune des catégories de prairies artificielles et temporaires.

Précédents de l'ensemble « prairies cultivées »

Pour commencer, nous présentons ci-dessous les précédents de l'ensemble des « prairies cultivées » qui ont été semées en 1982 sur 1 008 000 ha (tableau IV).

TABLEAU IV
PRÉCÉDENTS CULTURAUX DES PRAIRIES SEMÉES EN 1982
(en ha)

	Céréales	Fourrages annuels	PA + PT	STH	Plantes sarclées	Défriche	Autres	TOTAL
Alsace	2 321	106	15	144	149	56	3	2 794
Aquitaine	28 336	3 554	5 958	6 052	2 718	1 555	561	48 734
Auvergne	34 650	1 180	2 527	1 775	379	789	835	42 135
Bourgogne	33 462	675	680	28	235	164	93	35 337
Bretagne	85 867	61 804	33 757	6 117	7 453	1 041	3 379	200 418
Centre	50 663	1 015	1 362	1 361	982	359	927	56 669
Champagne	35 606	616	184	487	1 444	8	646	38 991
Franche-Comté	10 841	1 103	2 430	1 174	368	7	151	16 074
Ile-de-France	2 081	100	305	341	0	0	0	2 827
Languedoc	3 526	132	848	105	241	699	85	5 636
Limousin	17 781	4 325	1 336	2 708	1 687	755	555	29 147
Lorraine	15 920	646	715	1 414	1 190	128	95	20 108
Midi-Pyrénées	82 130	7 188	13 706	4 145	6 925	2 307	2 716	119 117
Nord	8 548	558	327	789	173	0	44	10 439
Basse-Normandie	13 340	12 126	3 309	3 772	320	92	249	33 208
Haute-Normandie	8 116	1 717	743	1 950	610	0	185	13 321
Pays-de-Loire	104 336	58 449	8 352	5 868	1 723	287	668	179 683
Picardie	15 338	237	254	433	549	102	0	16 913
Provence-Alpes-Côte d'Azur	4 483	80	498	81	654	305	130	6 231
Poitou-Charentes	62 232	11 538	6 277	3 648	1 096	627	2 257	87 675
Rhône-Alpes	33 270	1 084	2 721	1 564	2 435	487	710	42 271
France	652 847	168 233	86 304	43 956	31 331	10 768	14 289	1 007 728
% de chaque précédent	65	17	9	4	3	1	1	100

— Ce sont les céréales qui constituent le précédent le plus fréquent : 65 % des surfaces semées en prairies sont dans ce cas.

Dans 23 départements, on dénombre plus de 10 000 ha de prairies cultivées semées après céréales, dont l'ensemble des départements des régions de Bretagne, des Pays de Loire et de Poitou-Charentes et la moitié de ceux de Midi-Pyrénées. Les deux départements où le précédent céréales est le plus utilisé sont le Maine-et-Loire (plus de 30 000 ha) et l'Aveyron (plus de 26 000 ha), suivis de la Vendée et des Côtes-du-Nord (environ 25 000 ha).

— Le précédent « fourrages annuels », ce qui veut dire essentiellement « maïs », vient en seconde position avec 17 % de la surface totale. Il est beaucoup moins répandu sur la carte de France, mais concerne également plus de 10 000 ha dans chacun des 4 départements bretons, dans la Loire-Atlantique, la Vendée et le Maine-et-Loire. Hors cette zone, on le trouve encore sur 5 à 10 000 ha dans les Deux-Sèvres, la Mayenne et la Manche, puis les surfaces diminuent au fur et à mesure que l'on s'éloigne de l'Atlantique : de 2 à 4 000 ha en Calvados, Orne, Sarthe, Vienne, Haute-Vienne et Aveyron, de 1 000 à 2 000 ha en Seine-Maritime, Creuse, Dordogne et Gers.

— Le précédent « prairie cultivée » de moins de 5 ans (prairie artificielle + prairie temporaire) représente 9 % des surfaces semées. On le trouve surtout en Bretagne et en Loire-Atlantique, et aussi dans l'Aveyron, le Gers et la Haute-Garonne. Le Poitou-Charentes et la Basse-Normandie le pratiquent à un moindre degré. On le trouve enfin sur une surface supérieure à 1 000 ha dans un seul département de la moitié Est de la France : le Jura.

— L'implantation de prairie cultivée sur retournement de prairie permanente, ou sur ancienne temporaire de plus de 5 ans, est pratiquée sur 4 % des surfaces. Seuls 20 départements ont eu plus de 800 ha semés en 1982 dans de telles conditions. L'Ille-et-Vilaine est de loin le premier d'entre eux avec 4 000 ha, puis la Loire-Atlantique et l'Orne (2 400 et 2 300 ha), la Gironde et la Haute-Vienne (autour de 2 000 ha). Les 20 départements sont situés dans la moitié Ouest de la France et dans le Centre-Sud.

— Les prairies implantées sur précédent « plante sarclée » (3 %) se trouvent surtout en Bretagne et en Midi-Pyrénées.

— Enfin, les semis de prairies sur défriches et « autres » sont quantités négligeables.

Précédents des prairies artificielles

Si on isole la catégorie des prairies artificielles, on constate que celles-ci sont beaucoup plus implantées après céréales que les autres : 85 % au lieu de 59 et 62 % pour les prairies temporaires (voir tableau V).

Après prairie permanente ou prairie temporaire de plus de 5 ans, on trouve des prairies artificielles semées sur 1 500 à 2 000 ha dans la Vendée, la Gironde, l'Ille-et-Vilaine, l'Orne et la Loire-Atlantique. 13 autres départements ont retourné des prairies pour y semer des légumineuses sur 200 à 800 ha, ce qui est peu. Au total, ce précédent ne se trouve que dans 4 % des cas.

Un seul département sème des prairies artificielles après d'autres prairies artificielles ou après des prairies temporaires sur une surface significative (1 500 ha) : l'Aveyron. Ce précédent se trouve lui aussi, sur l'ensemble de la France, avec une fréquence de 4 %.

Enfin, les semis de prairies artificielles sur précédent fourrages annuels représentent également 4 % des cas.

TABLEAU V
PRINCIPAUX PRÉCÉDENTS CULTURAUX
DES GRANDES CATÉGORIES DE PRAIRIES CULTIVÉES :
PRAIRIES ARTIFICIELLES (PA),
PRAIRIES TEMPORAIRES DE COURTE DURÉE (PTC)
ET PRAIRIES TEMPORAIRES « AUTRES » (PTA)
(en ha et en % de chaque précédent par type de prairie)

	Prairies cultivées de 5 ans et moins		Prairies Naturelles et Prairies Temporaires de plus de 5 ans		Culture Fourragère Annuelle		Céréales		TOTAL
	ha	%	ha	%	ha	%	ha	%	
PA	6 125	4	1 949	1	6 128	4	140 554	85	165 066
PTC	42 227	9	16 200	3	109 189	23	276 626	59	467 063
PTA	37 922	10	25 782	7	51 308	14	232 171	62	375 376
PA + PT	86 274	9	43 931	4	166 625	17	649 351	65	1 007 505

Précédents des prairies temporaires de courte durée

Il s'agit ici des ray-grass d'Italie et hybrides, associés ou non au trèfle violet. Les trois catégories de précédents : céréales, fourrages annuels et prairies cultivées se rencontrent couramment dans le grand ouest, zone de culture de ces ray-grass. Les céréales viennent en tête avec 59 % puis les fourrages annuels avec 23 % et les prairies cultivées avec 9 %.

La proportion relativement forte du précédent « fourrages annuels » est le reflet de la fréquence de la succession maïs-ray-grass d'Italie. C'est ainsi qu'en Bretagne, cette succession se trouve dans 32 % des cas et dans les Pays de Loire dans 36 % des cas. Pour le reste de la France, elle n'intervient plus que dans 8 % des cas.

Précédents des prairies temporaires « autres » (de moyenne durée)

Les prairies temporaires de plus longue durée sont semées près de 2 fois sur 3 (62 %) après céréale. Elles sont moins souvent semées après maïs ou autre fourrage annuel que les prairies temporaires de courte durée : 14 % au lieu de 23 %. Par contre, elles sont plus souvent semées sur retournement de prairie naturelle ou de prairies temporaires de longue durée (7 % des cas). Enfin, la succession « Prairie cultivée » sur « Prairie cultivée » de même nature se rencontre avec une fréquence comparable, que la prairie soit de courte ou de moyenne durée (environ 10 % des cas).

Conclusion

La prairie temporaire faisant partie de l'assolement (le « ley-farming » de nos voisins britanniques) n'est pas, contrairement à ce que certains pensent, une pratique abandonnée puisque l'enquête nous montre que dans près des 2/3 des cas, la prairie est semée à la suite d'une céréale, alors qu'elle ne se succède à elle-même que dans 13 % des cas. L'utilisation de la prairie comme amélioratrice de la structure des sols et de leur teneur en

matière organique est donc restée dans la pratique d'une majorité d'éleveurs qui cultivent l'herbe.

Le fait que la prairie artificielle de légumineuses soit encore plus souvent semée après céréale résulte de l'importance de la culture de la luzerne pure chez les céréaliers de la région Champagne-Ardenne qui sont aussi des déshydrateurs. Mais le maintien de cette légumineuse dans les assolements de cette région est dû avant tout au souci de restaurer la fertilité des sols, ce qui étend la constatation faite à propos des prairies temporaires au cas des légumineuses pures.

Les semis de prairie sur prairie conservent cependant tout leur intérêt là où le sol est difficile à travailler. Si l'extension de la prairie cultivée sur la prairie naturelle n'est plus aussi rapide qu'elle le fut voici 15 à 25 ans, cette extension se poursuit néanmoins puisqu'en 1982, 44 000 ha ont été ressemés sur de vieilles prairies. La technique du ressemis en place, dont il sera parlé plus loin, doit permettre de maintenir et d'amplifier ce mouvement vers un renouvellement de la flore des prairies dégradées.

V. MODE ET TECHNIQUE DE SEMIS

Deux séries de questions ont été posées aux exploitants concernant la façon dont ils avaient établi leurs prairies :

- soit en sol nu, soit sous couvert (généralement d'une céréale) ;
- soit après un labour, soit après une préparation au rotavator, soit encore par semis direct, c'est-à-dire sans préparation du sol.

1. Semis en sol nu ou sous couvert

En moyenne pour l'ensemble des types de prairies cultivées et pour l'ensemble de la France, les semis sont réalisés en sol nu dans 81 % des cas. Cette technique de semis, fort peu pratiquée autrefois, fut vulgarisée dès les débuts de la « révolution fourragère », dans les années 1950, comme étant la plus favorable à un bon établissement de la prairie et notamment à un développement en profondeur des racines des jeunes plantes. On peut constater aujourd'hui que le semis en sol nu s'est finalement imposé chez une large majorité d'éleveurs.

Comme l'indique le tableau VI, ce sont les différents types de ray-grass, de courte aussi bien que de longue durée, qui sont établis de cette façon avec la plus grande fréquence : 98 et 96 %. La rapidité d'installation de ces espèces, bien connue, explique ce fait. Mais dans le cas de la fétuque élevée, la fréquence de 94 % de semis en sol nu s'explique pour une raison diamétralement opposée : il s'agit d'une espèce d'installation particulièrement lente et les semis de cette fétuque réalisés sous couvert aboutissent beaucoup trop souvent à des échecs dus à la compétition de la plante de couverture.

Les légumineuses par contre : luzerne avec 56 % de semis en sol nu et trèfle violet avec 44 % seulement, semblent cultivées dans des conditions

TABLEAU VI
MODE DE SEMIS (EN SOL NU OU SOUS COUVERT)
DES DIFFÉRENTS TYPES DE PRAIRIES SEMÉES EN 1982
(Surfaces établies selon chaque mode, en ha)

	Sol nu	Sous couvert	Total	% Sol nu
Luzerne	63 746	49 530	113 276	56 %
Associations	62 941	28 872	91 813	69 %
Trèfle Violet	13 694	17 774	31 468	44 %
T.V. — R.G.I.	73 822	24 800	98 622	75 %
R.G.I.	361 068	7 415	368 483	98 %
R.G.A.	61 410	2 681	64 091	96 %
Dactyle	7 531	2 225	9 756	77 %
Fétuque élevée	9 226	592	9 818	94 %
Mélanges	131 415	55 604	187 019	70 %
Total	784 853	189 493	974 346	81 %

plus traditionnelles lorsqu'elles sont pures, alors que lorsqu'elles sont associées, les cas de semis en sol nu s'élèvent à 69 et 75 % respectivement. En Champagne, la luzerne pure est elle-même semée en sol nu dans 74 % des cas.

Le tableau VII montre quelle est la fréquence des semis en sol nu selon les régions et selon les types de prairies.

La région où les semis en sol nu sont, de loin, les moins fréquents est celle du Languedoc (1) (sauf dans le cas du ray-grass anglais, qui ne couvre que de faibles surfaces).

Les légumineuses ont de faibles taux de semis en sol nu, non seulement en Languedoc, mais aussi en Bourgogne, en Alsace et Lorraine, dans le Centre, en Picardie, en Midi-Pyrénées et en Poitou-Charentes.

Le dactyle, très généralement semé en sol nu comme les autres graminées, ne l'est guère par contre en Auvergne (23 %) et en Languedoc (35 %) et ne l'est qu'à 57 % en Poitou-Charentes.

Pour les associations trèfle violet-ray-grass d'Italie, la situation est très contrastée d'une région à l'autre, ce type de prairie étant traditionnel dans certaines régions comme le Languedoc ou le Centre, alors qu'il a fait l'objet d'un développement plus récent en Normandie par exemple, conjointement avec la technique du semis en sol nu.

Les autres associations de type « luzerne-dactyle » sont semées plus souvent sous couverture qu'en sol nu dans trois régions : le Languedoc et la Bourgogne (où c'était déjà le cas de la luzerne pure) et la Provence. Dans la région qui utilise le plus ce type d'association, Midi-Pyrénées, les semis se font à 62 % en sol nu, et à 63 % en Poitou-Charentes. En Auvergne, les deux modes de semis sont à peu près également pratiqués.

(1) A savoir, dans cette enquête, le seul département de la Lozère, en fait peu représentatif de la région Languedoc.

TABLEAU VII
FRÉQUENCE DES SEMIS EN SOL NU SELON LES RÉGIONS
ET SELON LES TYPES DE PRAIRIES
(en % dans chacun des cas)

	Luz.	Asso.	TV	TV-RGI	RGI	RGA	Dact.	Fét.	Mél.
Alsace	33	62	19	93	100	61	100	100	100
Aquitaine	46	94	39	92	98	79	91	100	92
Auvergne	19	52	18	49	81	100	23	95	57
Bourgogne	26	29	23	62	92	57	71	85	58
Bretagne	69	93	74	89	100	98	90	100	98
Centre	47	60	22	40	93	72	83	95	63
Champagne	74	80	35	83	92	88	96	76	79
Franche Comté	84	74	71	84	92	90	91	100	76
Ile-de-France	86	100	75	31	79	100	—	100	100
Languedoc	8	10	5	15	30	84	35	0	17
Limousin	86	79	65	83	94	50	41	100	44
Lorraine	49	74	49	56	94	91	68	100	81
Midi-Pyrénées	39	62	53	68	97	89	86	99	61
Nord	68	100	100	16	94	100	—	100	100
Basse Normandie	64	100	83	93	99	99	100	100	97
Haute Normandie	74	100	40	100	98	94	—	100	66
Pays de Loire	52	96	67	89	99	98	92	95	92
Picardie	49	71	36	57	98	100	100	100	98
Povence Alpes Côte d'Azur	65	36	79	0	100	100	100	—	57
Poitou Charentes	43	63	60	80	94	80	57	79	73
Rhône Alpes	69	72	35	85	97	98	100	100	71
Total ensemble	56	69	44	75	98	96	77	94	70

2. Type de préparation du sol

Dans une large majorité des cas, les prairies sont établies après un labour classique. Les préparations superficielles au rotavator, non précédées de labour, représentent 12 % des cas et les semis directs seulement 4 %.

Le tableau VIII donne les surfaces concernées par ces trois techniques de préparation (ou non) du sol ainsi que la fréquence de ces dernières selon les types de prairies semées.

Il n'est guère possible de trouver des différences significatives dans l'emploi du *labour*, qui oscille entre 80 % et 85 % des cas.

Par contre, l'usage du *rotavator* varie plus largement selon qu'il s'agit de légumineuses pour l'établissement desquelles il est peu employé (4 % pour le trèfle et 6 % pour la luzerne) ou du ray-grass d'Italie et de la fétuque élevée pour lesquels ce mode de préparation du sol est adopté respectivement dans 15 et 17 % des cas. Ces deux graminées sont en effet utilisées, plus souvent que d'autres, dans des terres où la charrue entre difficilement : l'une à titre de « culture pionnier », l'autre pour une implantation aussi pérenne que possible.

On peut être surpris du nombre de cas où les légumineuses pures font l'objet d'un *semis direct* : 11 et 12 %. Lorsqu'elles sont associées, ce pourcentage tombe à 3 ou 4 %, soit aussi bas que pour les autres catégories

TABLEAU VIII
TECHNIQUE DE SEMIS DES PRAIRIES
(Surfaces concernées et % dans chacun des cas)

	Après labour		Après rotavator		Direct		Total
Luzerne	94 219	83 %	6 733	6 %	12 319	11 %	113 271
Associations	78 557	86 %	10 155	11 %	3 088	3 %	91 800
Trèfle violet	26 227	83 %	1 347	4 %	3 892	12 %	31 466
R.G.I. - T.V.	83 191	84 %	11 119	11 %	4 311	4 %	98 621
R.G.I.	301 485	82 %	56 626	15 %	10 361	3 %	368 472
R.G.A.	57 069	84 %	6 435	10 %	590	1 %	64 094
Dactyle	8 410	86 %	978	10 %	369	4 %	9 757
Fétuque élevée	7 861	80 %	1 693	17 %	260	3 %	9 814
Mélanges	156 882	84 %	22 678	12 %	7 354	4 %	185 914
Total	813 901	84 %	117 764	12 %	42 544	4 %	974 209

de prairies. C'est en Aquitaine que ce mode de semis est le plus fréquent (38 % des luzernes, 46 % des trèfles), puis en Lorraine (28 et 30 % respectivement). Mais les plus importantes surfaces concernées par le semis direct se trouvent pour la luzerne en Champagne (3 700 ha, soit 14 %) puis en Midi-Pyrénées (2 800 ha, soit 15 %). Pour le trèfle violet, on ne trouve le semis direct pratiqué de façon notable (sur plus de 500 ha) que dans les régions Centre, Midi-Pyrénées et Aquitaine.

Ailleurs, et d'une façon générale pour les autres types de prairies, ce mode de semis n'est encore utilisé que de façon très modeste. C'est en fait dans les régions où dominent les prairies naturelles, telles la Basse-Normandie, le Massif Central ou la Lorraine, qu'il devrait se développer avec la mise au point de semoirs adaptés. Ainsi pourraient se trouver améliorées par un changement de flore de nombreuses prairies dégradées, qui ensuite répondraient mieux à la fertilisation et aux techniques d'exploitation rationnelles.

VI. LES PRODUCTIONS DISPONIBLES DES DIFFÉRENTS TYPES DE PRAIRIES

Pour la première fois, les surfaces en herbe ont fait l'objet d'une estimation de leur production disponible sur pied, et ceci cas par cas. Nous ne rappellerons pas ici la méthode qui a permis de parvenir à ces estimations, qui a fait l'objet d'une publication dans « FOURRAGES » (1).

(1) A. HENTGEN, *Une méthode pour améliorer la connaissance de la production disponible des surfaces herbagères au niveau national.*

Quelle que soit l'erreur dont est obligatoirement entachée toute estimation, il est permis de comparer entre elles les productions disponibles ainsi calculées, soit d'un type de prairie à l'autre dans une même zone géographique (à savoir, dans le cas présent, le département), soit d'une région à l'autre pour un même type de prairie.

Les estimations présentes ont été faites pour une année moyenne. A partir d'elles, des coefficients de correction peuvent être établis pour chaque année en chaque lieu, ou tout au moins pour chaque zone agromatologique homogène d'un point de vue herbager.

Les autres correctifs utilisés pour aboutir à ces estimations concernent l'hydromorphie du sol et les conditions d'exploitation, notamment la fertilisation apportée. Sachant que ces conditions ne varient pas ou guère d'une année à l'autre, les productions disponibles ainsi calculées peuvent être considérées comme représentatives de la façon dont les prairies sont traitées par les éleveurs dans l'état actuel d'application des techniques, région par région.

Comparaison des productions des grands types de prairies à l'échelon national

Le tableau IX rassemble, de façon très synthétique, les productions disponibles des cinq grands types de prairies : artificielles (P.A.), temporaires de courte durée (P.T.C.), temporaires autres (P.T.A.), S.T.H. labourable et S.T.H. non labourable, plus les totaux partiels des prairies

TABLEAU IX
NIVEAU DE PRODUCTION
DES GRANDES CATÉGORIES D'HERBE
POUR LA FRANCE ENTIÈRE (1)

	Superficies couvertes (ha)	%	Niveau moyen de production (t/ha M.S.)	Rendement relatif (%)
Prairies artificielles	634 816	5	9,5	199
Prairies temporaires de courte durée	951 155	7	8,7	174
Prairies temporaires autres	1 742 872	13	6,9	138
Total Prairies cultivées	3 328 843	25	7,9	158
STH labourable	5 899 237	43	4,6	92
STH non labourable	4 403 062	32	3,3	66
Total STH	10 302 299	75	4,1	82
Total Herbe	13 631 144	100	5,0	100

cultivées d'une part (P.A. + P.T.) et des prairies permanentes d'autre part (S.T.H.).

Si l'on prend pour base 100 le rendement moyen de l'ensemble des prairies (Total Herbe) des 82 départements enquêtés, rendement dont le calcul aboutit au chiffre de 5,0 t/ha de matière sèche, on constate que le rendement des prairies cultivées (P.A. + P.T.) est de 158 (soit 7,9 t/ha) alors que celui de la S.T.H. est de 82 (soit 4,1 t/ha).

Au sein du sous-ensemble « prairies cultivées », les prairies artificielles viennent en tête avec un rendement relatif de 190 (9,5 t/ha), les prairies temporaires de courte durée puis les prairies temporaires autres suivent avec des rendements relatifs de 174 (8,7 t/ha) et 138 (6,9 t/ha) respectivement.

Il ne fait aucun doute que les légumineuses pures constitutives des prairies artificielles expriment, quel que soit le lieu où on les cultive, des rendements relativement plus proches de leurs potentiels que les graminées dans la mesure où elles n'ont pas besoin que l'exploitant leur apporte une fertilisation azotée. Les rendements plus faibles des surfaces couvertes, en tout ou en partie, de graminées (prairies temporaires aussi bien que S.T.H.) souffrent du fait qu'elles ne reçoivent en moyenne que 41 unités d'azote à l'hectare, ce qui est très faible quand on sait que la fertilisation moyenne apportée par les éleveurs hollandais à l'ensemble de leurs prairies atteint aujourd'hui 290 unités d'azote.

Quoi qu'il en soit, parmi les prairies temporaires à base de graminées, il existe une différence notable en faveur des prairies temporaires de courte durée. Apparemment, celle-ci est due non au potentiel des ray-grass d'Italie et hybride (qui n'est pas plus élevé que celui des graminées pérennes), mais au plus large usage des engrais dans les régions de l'Ouest où ces ray-grass sont préférentiellement cultivés (voir cartes 4 et 5).

Au sein du sous-ensemble « Surfaces toujours en herbe » (S.T.H.), il faut tout d'abord noter l'importance de la S.T.H. déclarée labourable par ses exploitants : 57 % de la S.T.H. totale. Ce chiffre ne saurait surprendre ceux qui, tels les éleveurs qui se souviennent des dires de leurs pères ou grand-pères, savent que la prairie a été beaucoup plus cultivée autrefois qu'elle ne l'est aujourd'hui. Des régions entières comme le Nivernais en portent encore les traces sous la forme de planches ou billons dans des prairies permanentes aujourd'hui cinquantenaires ou même séculaires. Dans le Nord et le Pas-de-Calais, 75 % des prairies permanentes sont déclarées labourables. En Charente et dans le Gers, 71 %. Par contre, dans la Lozère, le pourcentage de prairies cultivables s'abaisse à 17 %. Dans l'Aveyron, il est de 37 %.

La production disponible de la S.T.H. labourable est, pour la moyenne de la France, de 4,6 t/ha de M.S. alors que celle de la S.T.H. non labourable est de 3,3 t/ha. La différence entre elles, de 39 %, est somme toute assez faible alors qu'entre la S.T.H. labourable et la prairie cultivée moyenne, on constate une différence de 72 % en faveur de cette dernière.

Mais des différences nationales n'ont de vraie signification que si on les retrouve région par région, ou mieux encore département par département.

Comparaison des productions des grands types de prairies par régions

Le tableau X reprend les mêmes grands types de prairie que le tableau IX, mais détaille les « productions disponibles » pour chacune des 21 régions.

TABLEAU X
COMPARAISON DES PRODUCTIONS
DES GRANDES CATÉGORIES
D'HERBE PAR RÉGION
(t/ha de M.S.)

	Pr. Art.	P.T. Courte durée	P.T. Autres	Total Pr. Cult.	STH Lab.	STH n. Lab.	Total STH	Total Herbe	Rapport Pr. Cult. /STH
Ile de France	9,3	6,8	7,0	8,5	4,4	4,0	4,1	5,3	2,1
Champagne	11,3	8,8	6,1	10,1	4,1	3,6	3,9	5,2	2,6
Nord	9,5	11,0	8,9	10,2	6,0	5,4	5,9	6,3	1,7
Picardie	9,9	10,8	8,4	9,9	5,7	4,8	5,3	6,0	1,9
Haute Normandie	9,5	9,4	8,5	9,1	6,0	5,1	5,7	6,1	1,6
Basse Normandie	9,8	7,9	7,8	8,1	5,1	4,1	4,6	5,0	1,8
Bretagne	10,2	9,9	8,7	9,2	4,0	3,0	3,5	7,3	2,6
Pays de Loire	9,6	7,7	6,3	7,4	3,7	3,1	3,5	4,8	2,1
Centre	6,9	6,6	5,0	5,7	3,4	2,9	3,3	4,0	1,7
Poitou-Charentes	10,3	7,7	5,7	7,7	4,0	3,0	3,7	5,5	2,1
Limousin	9,8	8,4	5,7	5,9	4,6	2,7	3,9	4,3	1,5
Aquitaine	10,2	8,8	8,5	8,9	5,7	4,3	5,3	6,4	1,7
Midi-Pyrénées	9,1	8,6	7,0	8,0	4,5	2,9	3,7	5,1	2,2
Lorraine	8,9	9,1	6,7	7,8	4,8	4,0	4,5	4,9	1,7
Alsace	10,6	9,4	6,4	9,0	5,0	3,8	4,5	5,0	2,0
Franche-Comté	9,3	7,3	5,5	6,3	4,4	3,4	4,1	4,3	1,5
Bourgogne	9,1	8,3	6,0	7,0	4,1	3,3	3,8	4,2	1,8
Auvergne	9,9	8,5	6,1	6,7	4,8	3,4	4,1	4,5	1,6
Rhône-Alpes	8,8	8,4	6,8	7,5	4,8	3,2	3,9	4,4	1,9
Languedoc	7,6	7,4	6,3	6,6	4,5	2,1	2,5	2,9	2,6
Provence-Alpes	6,5	5,2	4,2	5,7	2,7	1,4	1,6	2,4	3,5

On constate que la prairie cultivée produit en moyenne de 5,7 t/ha de M.S. (Centre, Provence-Alpes) à plus de 10 t/ha (Champagne et Nord). La prairie permanente a un éventail de rendements deux fois plus large selon les régions : de 1,6 t/ha en Provence-Alpes à 5,9 t/ha dans le Nord. Partout, les rendements de la première sont nettement plus élevés que ceux de la seconde - en moyenne près de 2 fois plus.

Si l'on exclut les deux régions de Provence-Alpes (en réalité les départements des Hautes-Alpes et Alpes de Haute-Provence, seuls retenus dans cette enquête) et du Languedoc (en réalité le seul département de la Lozère également retenu) où le rendement des S.T.H. est particulièrement faible, le rapport des productions disponibles des prairies cultivées sur celles des S.T.H. varie de 1,5 pour le Limousin et la Franche-Comté à 2,6 pour la Champagne et la Bretagne. On remarque que les régions où ce rapport est le plus élevé sont celles qui ont intensifié au maximum les prairies temporaires (Bretagne) ou les prairies artificielles (Champagne), et que la plupart des régions où ce rapport est le plus faible figurent parmi celles qui appliquent le moins les systèmes d'exploitation rationnels et la fertilisation

minérale (que ce soit sur les prairies cultivées ou sur la S.T.H.). Dans le Nord et la Haute-Normandie toutefois, le rapport est relativement faible (1,7 et 1,6) en raison du fait que les rendements de la S.T.H. sont plus élevés qu'ailleurs.

Comparaison des productions des grands types de prairies dans quelques départements

Afin d'alléger le tableau XI, seuls ont été retenus à titre d'exemple deux départements par grand type de prairie dans lesquels ce type est particulièrement bien représenté : par exemple, pour la prairie artificielle, la Marne et l'Aveyron qui en possèdent les plus grandes surfaces, etc.

TABLEAU XI
NIVEAUX MOYENS DE PRODUCTION
DES GRANDES CATÉGORIES D'HERBE
POUR QUELQUES DÉPARTEMENTS
ET POUR LA FRANCE ENTIÈRE
(t/ha de M.S.)

	PA	PTC	PTA	Total PA + PT	STH Labourable	STH n. Lab.	Total STH	Total Herbe
Marne (39 600 ha PA)	12,4	12,4	7,7	12,3 154	4,4	4,0	4,2 52	8,0 100
Aveyron (38 000 ha PA)	8,4	8,4	6,9	7,7 157	4,6	2,9	3,6 73	4,9 100
Loire-Atlantique (110 000 ha PTC)	8,5	7,3	6,1	7,0 132	3,9	2,9	3,6 68	4,9 100
Morbihan (83 000 ha PTC)	8,8	8,9	8,7	8,8 126	3,7	2,9	3,3 47	7,0 100
Côtes-du-Nord (128 300 ha PTA)	10,1	10,2	8,3	8,9 124	3,6	2,1	2,8 39	7,2 100
Vienne (75 100 ha PTA)	9,5	7,5	5,1	6,2 122	3,8	3,1	3,8 75	5,1 100
Saône-et-Loire (233 400 ha STHL)	10,4	9,9	6,3	7,2 164	4,4	3,5	4,1 93	4,4 100
Moselle (100 000 ha STHL)	8,7	8,6	6,7	7,8 153	5,0	4,2	4,8 94	5,1 100
Lozère (176 000 ha STHNL)	7,6	7,4	6,3	6,6 228	4,5	2,1	2,5 86	2,9 100
Orne (132 000 ha STHNL)	9,8	7,5	7,6	7,8 159	4,8	4,3	4,6 94	4,9 100
Pyrénées-Atlantiques (94 000 ha STHNL)	8,0	10,2	10,1	10,0 123	8,3	6,0	7,3 93	8,1 100
FRANCE	9,5	8,7	6,9	7,9 158	4,6	3,3	4,1 82	5,0 100

Pour la S.T.H. labourable, la Saône-et-Loire est le département où l'on trouve la plus grande surface de ce type de prairies, mais un département de l'Est, la Moselle, a été choisi comme en possédant également beaucoup. Dans le cas de la S.T.H. non labourable, les deux départements qui possèdent le plus de surfaces de cette catégorie, ont été retenus : la Lozère et l'Orne, mais un troisième leur a été ajouté, les Pyrénées-Atlantiques, car c'est là que l'on enregistre les rendements les plus élevés de France tant pour les deux types de S.T.H. que pour les prairies temporaires autres (P.T.A.).

Pour les prairies temporaires de courte durée (PTC) comme pour les prairies artificielles (PA), les productions disponibles les plus élevées sont celles du département de la Marne.

Si l'on fait le rapport des rendements des deux sous-ensembles « prairies cultivées » et S.T.H., on voit que partout, même dans le département le plus favorable à la prairie permanente par son climat, les rendements des prairies cultivées sont supérieurs à ceux de la S.T.H. Dans les Pyrénées-Atlantiques, département où ce rapport est le plus faible, la prairie cultivée donne 130 % du rendement de la S.T.H. Dans les Côtes-du-Nord, où l'écart est le plus fort : la première fournit 3,2 fois plus d'herbe que la seconde.

Le seul fait de pouvoir choisir, pour semer une prairie, les espèces les plus productives tout en étant les mieux adaptées au lieu considéré pourrait déjà expliquer cette différence. La profondeur d'enracinement de la prairie jeune par rapport au chevelu nécessairement superficiel de la prairie âgée - qui explique la moins bonne résistance à la sécheresse de cette dernière - est une autre raison. De plus, l'apport de la sélection variétale aboutit non seulement à des suppléments de rendements, comme c'est le cas pour toutes les autres plantes cultivées, mais à de meilleures répartitions de ce rendement dans le temps, donc - et c'est important pour des prairies qui sont plus souvent pâturées que fauchées - à une meilleure satisfaction des besoins des animaux tout au long de l'année.

Les améliorations qualitatives du fourrage, de plus en plus obtenues par la sélection actuelle, s'ajoutent aux améliorations quantitatives mais ce n'est pas le lieu de les développer à propos d'une enquête qui fut volontairement limitée à l'estimation des productions « disponibles » *en matière sèche* des différents types de prairie.

VII. CONCLUSIONS

Vers une prairie « cultivée » au sens plein du terme

La photographie de la prairie française cultivée en 1982, qui ressort de cette enquête, est beaucoup plus nette que toutes les descriptions qui avaient pu en être faites à ce jour. Elle révèle des traits positifs :

— un usage plus répandu qu'on ne le croyait des légumineuses, notamment à travers les associations avec des graminées de mieux en mieux choisis ;

— un taux de renouvellement raisonnable dans la majorité des régions, sachant que la recherche de prairies de plus longue durée s'accompagne du choix d'espèces et de variétés de meilleure pérennité ;

— une connaissance par les éleveurs des variétés qu'ils utilisent beaucoup plus généralisée qu'elle ne l'était voici seulement dix ans ;

— une utilisation très large de la valeur de précédent de la prairie, par une introduction dans la rotation des cultures nettement plus fréquente que la succession de prairie sur prairie ;

— un semis réalisé le plus souvent en sol nu, entraînant sans aucun doute une bien meilleure fréquence de réussite des implantations - surtout depuis la généralisation de l'emploi des herbicides.

Ces constatations encourageantes ne doivent pas masquer les insuffisances dont souffre la prairie cultivée dans un assez grand nombre de régions :

— un mode d'exploitation qui reste encore trop souvent traditionnel : lorsqu'il s'agit de pâturage, le pâturage rationné et le pâturage tournant ne sont encore pratiqués sur les prairies temporaires que dans 50 % des cas et lorsque ces mêmes prairies sont fauchées, c'est pour faire du foin, généralement trop tardivement, deux fois plus souvent que pour faire de l'ensilage (voir l'article de M. SPINDLER) ;

— une fertilisation parcimonieuse, surtout en azote et en potasse, éléments pour lesquels les restitutions sous forme d'engrais minéraux sont loin de compenser les exportations des récoltes, surtout dans le cas de la fauche (voir l'article de M. POUSSET) ;

— le recours, surtout dans les régions d'élevage de races à viande, à des mélanges de semences, compositions préfabriquées dans lesquelles l'éleveur ne choisit ni les espèces, ni a fortiori les variétés qu'il va cultiver. Or ces prairies ensemencées avec ces formules de mélange, qui couvrent encore 27 % des surfaces cultivées en prairies, sont précisément celles qui sont les moins fertilisées et qui ne sont exploitées de façon rationnelle que dans 1 cas sur 4.

Ces trois handicaps : absence de choix des espèces et variétés, systèmes d'exploitation de type extensif, faible fertilisation, se trouvent cumulés dans des régions telles que le Centre, la Bourgogne et le Limousin, ce qui nous permet d'affirmer avec M. SPINDLER que dans ces régions « la prairie temporaire n'est pas exploitée de façon beaucoup plus intensive que la prairie permanente ». Autrement dit, le processus d'intensification des surfaces en herbe n'a pas encore été partout engagé, même lorsqu'il y a labour et semis.

Un potentiel qui reste à mettre en valeur

D'une façon très générale, en effet, les productions disponibles des prairies cultivées restent très au-dessous de ce qu'ils pourraient être, même dans les régions qui ont le plus intensifié. Seules les prairies artificielles de légumineuses paraissent approcher les potentialités accessibles, et ceci sur-

tout dans une région telle que la Champagne où le produit est commercialisé plutôt que d'être transformé sur place par des éleveurs.

Il n'est pas exagéré de dire que, si la prairie cultivée donne d'ores et déjà des productions disponibles à peu près deux fois plus élevées que la prairie permanente, ces productions pourraient encore, à peu près partout, progresser de 50 %, à savoir passer de 8 à 12 t/ha de M.S., et tendre elles aussi vers les potentialités « accessibles » de chacune des espèces ou associations végétales concernées. Il suffirait pour cela de développer plus efficacement l'emploi des méthodes rationnelles d'exploitation : ensilage d'herbe au printemps, pâturage rationné ou tournant, fertilisation azotée ajustée aux productions désirées, introduction de légumineuses judicieusement choisies dans les prairies de graminées, toutes techniques sur lesquelles les références expérimentales existent ou sont faciles à créer si on ne les trouve pas encore dans telle ou telle zone.

Certes, il ne s'agit plus aujourd'hui de produire de la matière sèche ou des Unités Fourragères sans se préoccuper du devenir de cette matière première, donc des productions animales, lait ou viande, qui vont en découler. Les troupeaux deviennent de plus en plus performants, et leurs besoins alimentaires sont de ce fait de plus en plus élevés. S'il veut satisfaire ces besoins sans se trouver condamné à élever le coût de la ration globale, l'éleveur doit veiller à améliorer la ration de base en qualité d'abord (par un meilleur système d'exploitation), en quantité ensuite car ses animaux consommeront alors plus d'herbe et de fourrages.

Produire plus d'herbe à l'hectare, et une herbe de qualité, permet à l'éleveur d'augmenter la part de l'herbe dans les rations, donc aboutit à diminuer le prix de revient du lait ou de la viande, puisque l'herbe est l'aliment des ruminants non seulement le plus naturel, mais aussi le plus économique.

Les organismes de développement ont pris conscience de cette vérité première. Nul doute que l'enquête du SCEES fournira à tous, techniciens comme éleveurs, les éléments de réflexion qui s'imposent.

R. DESROCHES, P. GAYRAUD et
B. de PONTEVES (1)